

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le

ID : 021-242101509-20240930-DELIB81_2024-DE



Communauté de Communes

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public des systèmes d'assainissement collectif et non collectif

Exercice 2023

Communauté de Communes Rives de Saône
15 bis Grande rue du Faubourg St-Michel
B.P.67
21250 SEURRE
03.80.20.48.54

Article D 2224-1 du CGCT

SOMMAIRE

A. ASSAINISSEMENT COLLECTIF	3
1) Gestion du service d'assainissement collectif	3
2) Patrimoine du service d'assainissement collectif	3
3) Données clientèles	5
4) Gestion des abonnés non domestiques et non assimilés domestiques	6
6) Gestion des sous-produits des stations d'épuration	8
a) Gestion des boues	8
b) Gestion des autres sous-produits	8
7) Prix de l'assainissement collectif	8
8) Indicateurs de performance	10
9) Investissements réalisés sur les services	10
10) Etat de la dette des services	12
11) Amortissements	12
B. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	12
1) Gestion du service d'assainissement non collectif	13
2) Données clientèles	13
3) Contrôles réalisés en 2023	13
4) Prix de l'assainissement non collectif	14
5) Indicateurs de performance (P301.3)	14

A. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1) Gestion du service d'assainissement collectif

Les communes de Brazey-en-Plaine, Chamblanc, Echenon, Jallanges, Laperrière-sur-Saône, Losne, Pouilly-sur-Saône, Saint-Jean-de-Losne, Saint-Symphorien-sur-Saône, Saint-Usage, Seurre, Trouhans et Trugny sont en assainissement collectif.

La Communauté de communes a donc la compétence de la collecte, du transport et du traitement des eaux usées de ces communes.

La gestion du service est déléguée aux délégataires SAUR et SUEZ selon les contrats de Délégation de Service Public suivants :

Communes	Délégataire	Durée de la délégation
Brazey-en-Plaine	SAUR	Du 01/01/2016 au 31/12/2024
Trouhans	SAUR	Du 01/01/2013 au 31/12/2024
Chamblanc, Echenon, Jallanges, Laperrière-sur-Saône, Losne, Pouilly-sur-Saône, Saint-Jean-de-Losne, Saint-Symphorien-sur-Saône, Saint-Usage, Seurre, Trugny	SUEZ	Du 01/09/2019 au 31/12/2024

Le renouvellement du contrat de DSP a été initié en 2023, en sollicitant l'accompagnement d'ARTELIA sur le dossier. A partir du 01/01/2025, un seul contrat de DSP pour l'assainissement collectif et non collectif sera actif sur le territoire de la collectivité.

2) Patrimoine du service d'assainissement collectif

TOTAL :	
Nombre de stations d'épuration	8
Nombre de postes de relevage	55
Linéaire de réseau d'eaux usées gravitaire (ml)	93 949
Linéaire de réseau d'eaux usées sous pression (ml)	13 646
Linéaire de réseau en unitaire (eaux pluviales et eaux usées dans le même réseau)	5 517
Nombre de déversoirs d'orage (DO)	10
Nombre de branchements	3 654

Le patrimoine de la CCRS évolue au cours des années suivant l'intégration de nouveaux réseaux et équipements. Deux postes de relevage sont intégrés au patrimoine en 2023. Le linéaire de réseau est passé de 93 172 ml à 93 949 ml, notamment à travers les nouveaux lotissements et zone d'activité.

	Saint Symphorien sur Saône	Laperrière sur Saône	Trouhans	Chamblanc	Pouilly sur Saône	Brazey en Plaine	Pays Losnais	Seurre, Jallanges, Trugny
	STEP							
Date de mise en service	1981	1982	1980	1983	1985	1957	2011	2009
Adresse	Ruelle des cavaliers	Près rue des vignes	Près chemin de fontenis	7 Rue des prés	Près du chemin de la plage	Près rue de la Rigole	Quai de la Hutte	Route de Verdun
EH	400	400	600	600	850	4000	6555	7117
DBO5 nominale	21,6 kg/j	21,6 kg/j	32 kg/j	36 kg/j	51 kg/j	240 kg/j	390 kg/j	427 kg/j
Débit nominal	130 m3/j	130 m3/j	140 m3/j	140 m3/j	130 m3/j	800 m3/J	3240 m3/j	1770 m3/j
Milieu récepteur	Saône	Saône	Ouche	Ruisseau de l'Alliance	Saône	Bièvre	Saône	Saône
	Poste de relevage							
Nombre	2	2	1	2	2	14	21	11
	Réseaux							
Linéaire séparatif EU gravitaire	2 855	4 537	4 660	4 705	5 876	18 445	33 025	19 069
Linéaire séparatif EU refoulement	740	870	250	255	1 240	1 800	5 225	3 500
Linéaire unitaire	0	0	0	0	0	0	0	5 517
	Déversoirs d'orage réseau							
Nombre	0	0	0	2	0	1	0	7

Le total des linéaires de réseau par systèmes d'assainissement peut être légèrement différent du total fourni par les délégataires.

3) Données clientèles

Le nombre d'abonné concerné par le service d'assainissement collectif est recensé par commune :

Service	Nombre d'abonnés		Densité (abonnés/km)
	2022	2023	
Brazey	996	999	54
Chamblanc	213	211	45
Seurre	1 168	1202	57
Jallanges	128	135	
Trugny	53	54	
Echenon	343	349	66
Losne	731	739	
Saint-Jean-de-Losne	486	490	
Saint-Usage	603	605	
Laperrière-sur-Saône	173	174	38
Saint-Symphorien-sur-Saône	156	157	55
Pouilly sur Saône	318	266	45
Trouhans	267	265	57
TOTAL	5635	5646	60

Soit une population stable entre 2022 et 2023 (+11 abonnés).

Les volumes facturés sont les suivants :

Service	Volume consommés (m ³)		Evolution
	2022	2023	
Brazey	86 918 m ³	74 058 m ³	-14,8 %
Trouhans	19 049 m ³	17 639 m ³	-7,4 %
Pays Losnais	179 251 m³	183 509 m³	2,4%
*Echenon	26 665 m ³	24 807 m ³	-7,0%
*Saint Usage	49 551 m ³	48 300 m ³	-2,5%
*Saint Jean de Losne	47 751 m ³	48 327 m ³	1,2%
*Losne	55 284 m ³	62 075 m ³	12,3%
Laperrière-sur-Saône	16 088 m ³	8 405 m ³	-47,8%
St Symphorien-sur-Saône	10 974 m ³	10 624 m ³	-3,2%
Chamblanc	18 648 m ³	16 006 m ³	-14,2%
STEP Trugny	116 814 m³	109 715 m³	-6,1%
Jallanges	15 734 m ³	10 239 m ³	-34,9%
Seurre	97 668 m ³	95 925 m ³	-1,8%
Trugny	3 412 m ³	3 551 m ³	4,1%
Pouilly-sur-Saône	18 832 m ³	18 573 m ³	-1,4%
TOTAL volumes facturés	466 574 m³	438 529 m³	-6,0%

Soit une évolution de -6,0 % entre 2022 et 2023.

Les volumes traités en stations d'épuration sont les suivants :

Stations d'épuration	2022		2023	
	Entrée STEP en m ³	Sortie STEP en m ³	Entrée STEP en m ³	Sortie STEP en m ³
Brazey Traite les effluents de Brazey	227 132	270 889	262 121	322 841
Chamblanc Traite les effluents de Chamblanc	18 075	18 075	12 200	12 200
Laperrière-sur-Saône Traite les effluents de Laperrière	39 788	39 788	32 928	32 928
Losne Traite les effluents de Echenon, Losne, Saint-Jean-de-Losne, Saint- Usage	288 119	279 227	293 493	284 813
Pouilly sur Saône Traite les effluents de Pouilly	27 490	27 490	32 357	32 357
St Symphorien sur Saône Traite les effluents de Saint Symphorien	18 620	18 620	23 968	23 968
Trouhans Traite les effluents de Trouhans	24 265	24 265	24 024	24 024
Trugny Traite les effluents de Jallanges, Seurre, Trugny	158 005	181 789	189 429	194 732
TOTAL des volumes traités	801 494	860 143	870 520	927 863

Soit une évolution entre 2022 et 2023 de + 8,6 % en entrée de STEP et + 7,9 % en sortie de STEP.

4) Gestion des abonnés non domestiques et non assimilés domestiques

Tout abonné non domestique ou assimilé doit obtenir une autorisation de déversement de la Communauté de communes en amont de tout déversement au réseau d'assainissement collectif.

La Communauté de communes a commencé en 2020 son travail de recensement des abonnés concernés et met en place progressivement les autorisations requises.

En cas de déversement d'eaux usées particulières en termes de pollution et/ou de volume, une convention de déversement entre l'établissement, la collectivité et le délégataire sera requise. Elle fixera les conditions techniques et financières du déversement.

La délibération n°40-2021 votée le 3 mars 2021, acte le format de la convention.

Nombre d'autorisations de déversement signées en 2023 : 0

Nombres d'autorisations de déversements sur le territoire : 2

5) Epuraton des effluents

STEP	Conformité physico-chimique (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon la réglementation										
		Règlementation / effluent rejeté	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
			Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Brazey en Plaine	OUI	Règlementation Effluent rejeté	25 1,5	80 96,8	90 13,38	75 93,8	35 6,78	90 92,6	40 8,25	/ 70	2 1,02	80 70,1
Chamblanc	OUI	Règlementation Effluent rejeté	35 10	60 96	200 54	60 92	/ 22	50 88	Non Concernée car < 2000 EH			
Losne	OUI	Règlementation Effluent rejeté	25 3,83	80 98	125 17,81	75 97	35 3,76	90 99	/ 7,08	/ 91	/ 3,23	/ 64
Pouilly sur Saône	OUI	Règlementation Effluent rejeté	35 6	60 98	200 45	60 94	/ 16	50 91	Non Concernée car < 2000 EH			
St Symphorien sur Saône	OUI	Règlementation Effluent rejeté	35 3	60 99	200 46	60 93	/ 7	50 95	Non Concernée car < 2000 EH			
Trouhans	NON	Règlementation Effluent rejeté	35 10	60 96,4	200 55	60 90,4	/ 7,8	50 97	/ 18,58	70 81,6	/ 8,34	60 6,6
Trugny	OUI	Règlementation Effluent rejeté	25 3,06	70 99	125 16,8	75 98	35 4,33	90 99	10 7,42	/ 91	2 0,97	/ 92
Laperrière sur Saône	NON	Règlementation Effluent rejeté	35 31	60 88	200 133	60 76	/ 110	50 17	Non Concernée car < 2000 EH			

Afin de respecter le critère concentration, la station doit rejeter un effluent dont la concentration sera inférieure à celle fixée par la réglementation.

Afin de respecter le critère rendement, la station doit rejeter un effluent dont le rendement sera supérieur à celui par la réglementation.

Les stations étant conformes à la réglementation en concentration mais ne respectant pas le rendement sont tout de même conformes car il s'agit de respecter à minima un de ces deux critères de contrôle.

Non-conformité Phosphore – Trouhans :

SAUR signale une non-conformité sur le rendement de traitement de phosphore, en indiquant l'absence d'apport de réactif pour l'abatement du phosphore. Seule l'activité biologique est active sur cette station d'épuration. La conformité du système de traitement établie par le service de la Police de l'eau de la DDT relève également cette non-conformité avec un rendement du traitement du phosphore de 6,61% contre un rendement minimum inscrit dans l'arrêté préfectoral de 60%.

Des améliorations du système de traitement réalisées en 2023 doivent améliorer le traitement des eaux usées et la gestion des boues, avec l'installation d'une sonde Rédox.

Non-conformité MeS – Laperrière-sur-Saône :

SUEZ signale une non-conformité avec un dépassement de valeur rédhibitoire de l'arrêté préfectoral sur les Matières en Suspension (MeS), valeur limite à 85 mg/l. SUEZ indique que cette station est très sensible aux surcharges hydrauliques (type Eaux Claires Parasites). Des dépôts de MeS peuvent donc être possibles en sortie de station.

Le contrôle de conformité émis par la DREAL est en attente à ce jour.

Non-conformité collecte – Brazey-en-Plaine :

La conformité du système de traitement établie par le service de la Police de l'eau de la DDT relève une non-conformité sur la collecte des effluents. Des déversements en temps sec et en temps de pluie ont été observés au niveau du poste de relevage « Champ de Bœuf », pour un volume estimé à 4000 m³ en 2023. Ces déversements sont proscrits selon la réglementation.

6) Gestion des sous-produits des stations d'épuration

a) Gestion des boues

Les quantités de boues sur les stations d'épuration en 2022 ont été les suivantes :

Stations d'épuration	2022		2023	
	Produites (TMS*)	Evacuées (TMS)	Produites (TMS)	Evacuées (TMS)
Brazey en Plaine	21,474	10,965 (épandage agricole après chaulage)	14,5	11,4 (épandage agricole après chaulage)
Chamblanc	4,2	1,86	2,2	0
Laperrière sur Saône	3,8	1,5 (évacuation autres STEP)	2,8	2,7 (épandage)
Losne	90,9	168 (épandage après chaulage)	105,7	202,7 (épandage après chaulage)
Pouilly sur Saône	5	2,6 (autre STEP)	2	2,2 (autre STEP)
St Symphorien sur Saône	3,4	1,8 (autre STEP)	2,4	2,6 (épandage)
Trouhans	19,097	Boues stockées dans les lits plantés de roseaux	4,5	6,0 (épandage)
Trugny	66,8	39 (compostage)	36,6	5,8 (compostage) et 20,9 (enfouissement)

* TMS : Tonnes de matières sèches

La crise sanitaire du COVID n'a plus d'impact sur la gestion des boues et leurs épandages depuis 2023. L'année 2023 a été marquée par le premier curage d'un lit planté de roseaux à Trouhans, avec un épandage des boues selon un plan d'épandage mis à jour.

b) Gestion des autres sous-produits

Stations d'épuration	Sables		Graisses		Refus dégrillage	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Brazey en Plaine	7 000 kg	0 kg	21,4 kg	11,5 kg	133 kg	280 kg
Chamblanc	1 000 kg	500 kg	-	-	120 kg	120 kg
Laperrière sur Saône	250 kg	200 kg	250 kg	200 kg	120 kg	120 kg
Losne	15 000 kg	0	13 900 kg	16 180 kg	1 440 kg	1440 kg
Pouilly sur Saône	500 kg	200 kg	500 kg	200 kg	240 kg	120 kg
St Symphorien sur Saône	250 kg	200 kg	250 kg	200 kg	240 kg	120 kg
Trouhans	-	-	-	-	-	-
Trugny	14 000 kg	0	-	-	1 440 kg	1380 kg

7) Prix de l'assainissement collectif

Le prix de l'assainissement collectif se compose :

- D'une part de la Collectivité : un abonnement et un prix au mètre cube d'eau consommé,
- D'une part du Délégué : un abonnement et un prix au mètre cube d'eau consommé,
- Des redevances de l'Agence de l'eau RMC

La Communauté de communes dispose règlementairement de 10 ans à compter de sa prise de compétence de gestion de l'assainissement collectif (2018) pour converger vers une uniformisation du prix de l'assainissement collectif sur le périmètre communautaire.

Une facture d'assainissement type de 120 m³ pour l'année 2023 se décompose ainsi :

Facture type	Brazey	Chamblanc/ Seurre/ Jallanges/ Trugny	Laperrière sur Saône / St Symphorien sur Saône	Pays Losnais	Pouilly sur Saône	Trouhans
Part de la collectivité						
Part fixe annuelle	39,00	38,33	37,81		40,74	31,65
Part proportionnelle	0,97	0,36	1,53	0,72	0,87	0,55
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	155,4	81,53	221,41	124,21	145,14	97,65
Part du délégataire						
Part fixe annuelle	53,97	34,54			49,51	
Part proportionnelle	1,067	1,35			1,13	
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	182,01	196,54			185,11	
Taxes et redevances						
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20 (0,16 €/m ³)	19,20 (0,16 €/m ³)			19,20 (0,16 €/m ³)	
TVA (10%)	35,66	29,69	43,68	33,96	36,05	30,20
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	54,86	48,89	62,88	53,16	55,25	49,40
Total TTC (€)	392,27	326,60	480,47	373,55	396,57	332,16

A noter que les tarifs Collectivité sont ceux en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

8) Indicateurs de performance

Service	Indice de connaissance patrimoniale (sur 120) (P202.2B)	Conformité de l'épuration (P254.3)	Conformité gestion des boues (P206.3)
Brazey-en-Plaine	94/120	OUI	100%
Pays Losnais	74	OUI	100%
Pouilly sur Saône		OUI	100%
Laperrière sur Saône		NON	100%
St Symphorien sur Saône		OUI	100%
Seurre/Jallanges/Trugny/Chamblanc		OUI	100%
Trouhans	75/120	NON	100%

Ces indicateurs sont fournis par les délégataires, selon l'arrêté du 2 mai 2007.

9) Investissements réalisés sur les services

▪ Travaux préconisés par le schéma directeur :

1) Suppression de regard mixte :

Afin d'assurer une conformité réglementaire de ses installations, et limiter les entrées d'eaux claires parasites, la Communauté de Communes a effectué des travaux sur deux regards dits « mixtes » dans le centre-ville de Seurre, c'est-à-dire des regards dans lesquels se déversent eaux usées et eaux pluviales. Les travaux ont consisté à modifier ses regards en redirigeant les eaux pluviales vers le réseau dédié. Ces opérations ont représenté une enveloppe financière de 14 333 € HT, subventionné par l'Agence de l'Eau à hauteur de 50%.

2) Mise en sécurité des postes de relevage du territoire

Débutée en 2023, la sécurisation des postes de relevage du territoire s'est poursuivie en 2024. Ces travaux permettent d'installer des barres antichute et des garde-corps sur ces installations afin d'assurer la sécurité des agents intervenant sur les postes. Ces travaux s'élèvent à près de 90 000€ H.T.

3) Travaux de réhabilitation et de renouvellement de réseau d'eaux usées

Un marché de travaux a été porté par le service Cycle de l'Eau pour la réhabilitation d'environ 800 mètre linéaire de réseau d'assainissement sur la commune de Brazey-en-Plaine. Ces travaux reposent sur le constat du schéma directeur montrant des entrées d'eaux claires parasites importantes, et un réseau parfois très vétuste. Les travaux ont débuté au dernier trimestre 2023, et se sont poursuivis jusqu'à l'été 2024.

▪ Investissements sur les regards et les boîtes de branchements :

1) Mise à niveau et/ou renouvellement de tampons :

- Financés directement par la Collectivité pour un montant de 2 350 € HT : 3 tampons à Seurre et 1 tampon à Trouhans
- Financés dans le cadre des contrats de DSP : 1 tampon à Brazey, 1 tampon à Losne, 4 tampons à Saint-Symphorien sur Saône, 2 tampons à Saint-Usage, 1 tampon à Trugny

2) Renouvellements réalisés sur les boîtes de branchement et la partie publique des branchements :

- Financés directement par la Collectivité pour un montant de 1350 € HT : 1 branchement à Seurre
- Financés dans le cadre des contrats de DSP : 1 boîte de branchement sur Brazey, 2 boîtes de branchements à Seurre, 1 boîte de branchement à Pouilly sur Saône

▪ Curage et Inspection Télévisée réalisés sur réseaux :

	Curage (ml)	ITV (ml)
Brazey	6273	636
Pays Losnais / Pouilly sur Saône / Laperrière sur Saône / St Symphorien sur Saône / Seurre / Jallanges / Trugny / Chamblanc	8872	3616
Trouhans	1641	427
TOTAL	16 786 ml Soit 17% du linéaire séparatif gravitaire	4679 ml Soit 5% du linéaire séparatif gravitaire

Ces opérations ont été financées par les fonds de travaux des contrats de DSP.

▪ Contrôles de branchements :

- 146 branchements contrôlés à St Usage, Chamblanc, Seurre, Laperrière, St Jean de Losne, Pouilly sur Saône, Echenon, St Symphorien sur Saône, Losne, Trugny, Jallanges
- 124 branchements contrôlés à Trouhans et Brazey en Plaine

Les branchements non conformes font tous l'objet d'une demande de remise en conformité auprès des abonnés concernés.

Au global, ces contrôles représentent 7,4 % des branchements du territoire.

10) Etat de la dette des services

	Encours de la dette au 31 décembre 2023 (montant restant dû en €)	Capital remboursé durant l'exercice en €	Intérêts remboursés durant l'exercice en €
Brazey en Plaine	Néant		
Trouhans – STEP Trouhans	24 757,53€	6 044,62€	283,74€
Pays Losnais/ Laperrière sur Saône / St Symphorien sur Saône – STEP Losne	1 162 346,98€	66 870,73€	53 431,91€
Seurre/Jallanges/Trugny/Chamblanc – STEP Trugny	1 086 396,46€	69 814,29€	55 398,94
Pouilly sur Saône	Néant		

11) Amortissements

	Dotations aux amortissements 2023
Brazey en Plaine	90 657,43€
Trouhans	19 790,27€
Pays Losnais/ Laperrière sur Saône / St Symphorien sur Saône	148 887,99€
Seurre/Jallanges/Trugny	140 457,08€
Chamblanc	24 656,57€
Pouilly sur Saône	12 028,84€
Commun	22 342,42€
TOTAL	458 820,50€

	Reprise sur subventions 2023
Brazey en Plaine	24 925,24€
Trouhans	2 428,91€
Pays Losnais/ Laperrière sur Saône / St Symphorien sur Saône	16 076,09€
Seurre/Jallanges/Trugny	55 037,28€
Chamblanc	17 018,98€
Pouilly sur Saône	3 455,56€
Commun	15 022,30€
TOTAL	133 964,36€

B. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1) Gestion du service d'assainissement non collectif

Les communes concernées par l'ANC sont les suivantes :

Aubigny en Plaine, Auwillars sur Saône, Bagnot, Bonnencontre, Bousselange, Brazey-en-Plaine (ponctuels), Broin, Chamblanc (ponctuels), Charrey-sur-Saône, Chivres, Echenon (ponctuels), Esbarres, Franxault, Glanon, Grosbois les Tichey, Jallanges (ponctuels), Labergement-lès-Seurre, Labruyère, Lanthès, Laperrière-sur-Saône (ponctuels), Lechâtelet, Losne (ponctuels), Magny-les-Aubigny, Montagny-lès-Seurre, Montmain, Montot, Pagny-la Ville, Pagny-le-Château, Pouilly-sur-Saône (ponctuels), Saint-Jean-de-Losne (ponctuels), Saint-Seine-en-Bâche, Saint-Symphorien-sur-Saône, Saint-Usage (ponctuels), Samerey, Seurre (ponctuels), Tichey, Trouhans (ponctuels), et Trugny (ponctuels).

La gestion du service est déléguée à SUEZ par contrat de Délégation de Service Public depuis le 01/09/2019 jusqu'au 31 décembre 2024.

2) Données clientèles

Population estimée concernée : 8 645 habitants

	Nombre d'installations d'assainissement non-collectif
<u>Priorité 1</u> : absence d'installation	318
<u>Priorité 2</u> : installation non-conforme, danger pour la santé des personnes ou risque environnemental	772
<u>Priorité 3</u> : installation incomplète (sous-dimensionnée ou dysfonctionnement majeur)	1333
<u>Priorité 4</u> : défaut d'entretien ou usure de l'un des éléments constitutifs	663
<u>Priorité 5</u> : installation complète et bon état de fonctionnement	768
Autres (ex : mobil home...)	199
TOTAL	4053

3) Contrôles réalisés en 2023

357 installations visitées, dont 68 à l'occasion d'une vente immobilière et 289 dans le cadre de contrôle période inclus dans le contrat de DSP.

4) Prix de l'assainissement non collectif

Au 01/01/2023, la part délégataire de l'ANC sur la facture eau est de 25,18 € HT/an.
Le prix des contrôles est le suivant :

Prestations	Au 01/01/2023
R1 : Examen préalable de conception d'une installation nouvelle ou à réhabiliter	151,44
R2 : Vérification de l'exécution d'une installation nouvelle ou à réhabiliter	151,44
R4 : Vérification en cas de vente immobilière	207,53

5) Indicateurs de performance (P301.3)

Le taux de conformité des dispositifs d'ANC (c'est-à-dire le nombre d'installations classées en P3, P4 ou en P5) est le suivant : 68,2 %
La moyenne nationale 2018 se situe à 60,8%.